

CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER

Pièces à joindre au dossier eCandidat

TOUS les documents rédigés en **langue étrangère** et en caractères non latins (cyrillique, ...) devront être **traduits** :

- soit par un traducteur agréé ou par les consuls étrangers en France, pour les étudiants résidant en France
- soit au consulat ou à l'ambassade de France, pour les étudiants résidant à l'étranger.

- Formulaire permettant de déterminer votre régime de formation pour l'année universitaire, à compléter et joindre à votre dossier de candidature
- Le dossier de Validation des Acquis des Personnels et Professionnels (VAPP) si vous n'avez pas le niveau d'études requis pour la formation demandée
- Curriculum vitae avec expérience professionnelle
- Attestation de réussite au diplôme de Master 1 ou Parcours d'Initiation à la Recherche (PIR) ou équivalent. A défaut, une attestation sur l'honneur de validation est à transmettre dans l'attente du document définitif.
- Joindre une copie de votre pièce d'identité en cours de validité : carte d'identité, passeport ou titre de séjour
- Relevé de notes de Master 1 ou Parcours d'Initiation à la Recherche (PIR) ou équivalent avec le cachet de l'établissement. A défaut, une attestation sur l'honneur de validation est à transmettre dans l'attente du document définitif.
- Traduction des diplômes étrangers en français par un traducteur assermenté (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12956>)
- Photo d'identité
- Dossier à compléter et joindre à votre candidature
- Fiche de renseignements à compléter et joindre à votre candidature